

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00383

Numéro SIREN : 329 542 807

Nom ou dénomination : KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION - K.I.C.

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 25808

**KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION**

**Société par actions simplifiées**

**au capital de 644 000 euros**

**Siège social : 1A Rue Jean Walter**

**59000 LILLE**

**329 542 807 RCS LILLE METROPOLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 27 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 27 octobre,

A 10h15,

Les associés de la société **KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédric DELELIS, en sa qualité de Président de la Société.

La société par actions simplifiée Baker Tilly STREGO au capital de 10 519 047 euros, dont le siège social est situé au 4 rue Papiou de la Verrie 49000 Angers, immatriculé 063 200 885 au RCS de Angers, a été convoquée et est également présente, représentée par Monsieur Bertrand LEROY.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 644 actions sur les 644 actions ayant le droit de vote.

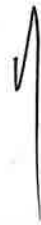
Le président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- La lettre d'acception ;
- L'attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- *Modification du commissaire aux comptes,*
- *Questions diverses.*

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des démissions du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Rémy AINE et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Olivier DELDIQUE, nomme comme commissaire aux comptes la société par actions simplifiée Baker Tilly STREGO au capital de 10 519 047 euros, dont le siège social est situé au 4 rue Papiau de la Verrie 49000 Angers, immatriculée 063 200 885 au RCS de Angers, pour une durée de 6 exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

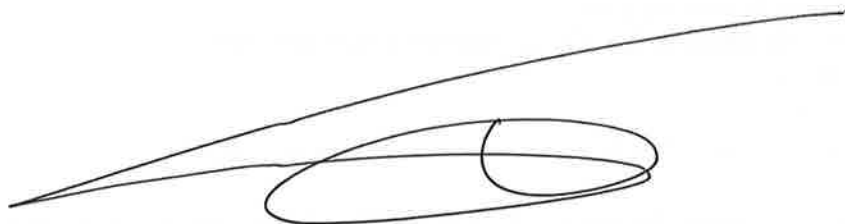
***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**Monsieur Cédrick DELELIS,**

*Représentant la société KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION*

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.